

Offres privilégiées

Règlement général sur  
protection des données  
(RGPD)

Pour les Adhérents du  
SYNERPA

Benoît Louvet – Avocat associé

# Offre privilégiée RGPD pour les adhérents du SYNERPA

## Présentation de l'équipe Santé numérique

Offre 1. Diagnostic flash

Offre 2. DPO externalisé

Nos engagements

Contact

# Présentation de l'équipe

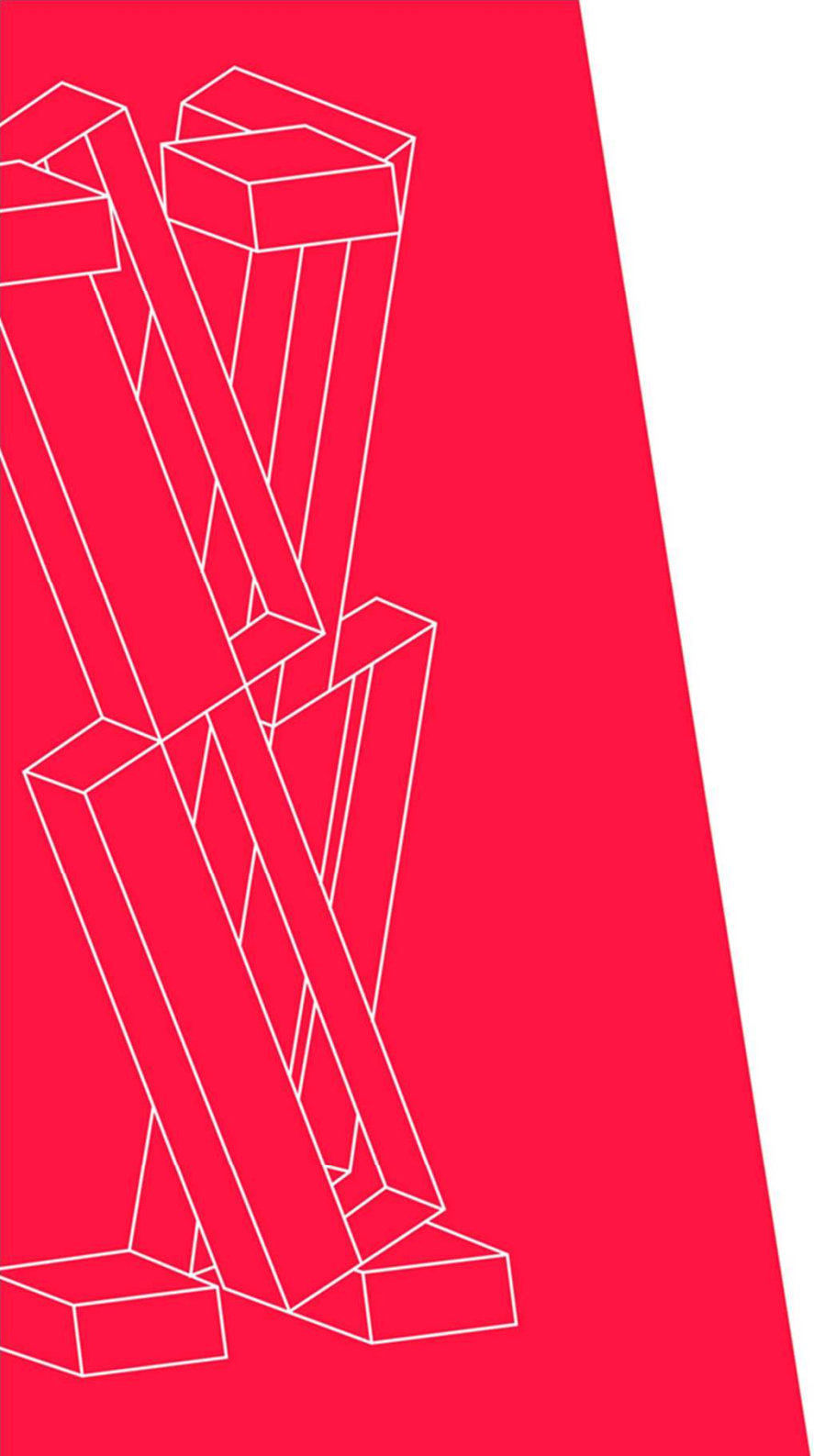
## Domaines d'intervention et compétences :

- Droit des nouvelles technologies de santé
- RGPD, HIPAA
- Protection des données de santé
- Systèmes d'information de santé / SIH
- e-Santé – dispositifs connectés - télémédecine
- Sécurité des SIS/SIH
- Logiciels de santé
- Procédures de conformité
- Gestion de projet
- Démarche qualité et gestion des risques

- Responsable du pôle Santé numérique :  
Benoit Louvet, Avocat associé

- Associés intervenants :  
Laurent Houdart, Avocat associé  
Claude Evin, Avocat associé

- Collaborateurs :  
Amandine Coste, Avocat  
Laurie Dupont-Horoux, Juriste



# OFFRE 1. Diagnostic flash RGPD

L'objectif principal du Diagnostic Flash RGPD est d'obtenir une vision globale de la gestion de la protection des données personnelles au sein de l'établissement

Le rapport de diagnostic vous permet une meilleure visibilité des actions de conformité à entreprendre en fonction de la réalité de votre activité et de vos besoins.

# Offre 1. Diagnostic Flash– Objectifs et tarif

Cartographie des traitements

Recueil et étude des procédures et formalités existantes

Recueil et étude des contrats avec les sous-traitants

Tarif : 1 000 € HT / jour d'intervention (+ frais de déplacement).

Proposition adaptée à votre structure: 1 à 3 jours

# Offre 1. Diagnostic Flash RGPD - Prestations

- ◆ Conduite d'entretiens individuels
- ◆ Etude de la documentation fournie
- ◆ Rapport de diagnostic flash
- ◆ Feuille de route et calendrier pour un accompagnement à la mise en conformité

# Offre 1. Diagnostic Flash RGPD - Options

La cabinet propose un accompagnement dans un démarche d'amélioration continue et en conséquence, offre la possibilité à votre établissement une mise en conformité globale au RGPD :

- **Accompagnement à la mise en conformité :**
  - Registre des activités de traitement
  - Outil de suivi des contrats de sous-traitants concernés par le RGPD
  - Matrice d'applicabilité des droits des personnes concernées par le traitement en fonction de la base juridique de celui-ci
- **Analyse d'impact en cas de besoin:** obligatoire si le traitement est susceptible d'engendrer des risques élevés sur les droits et libertés ; il en est ainsi lorsque le traitement concerne des données sensibles telles que les données de santé
- **Garantir l'*Accountability* :** c'est l'obligation de rendre des comptes, de démontrer à la CNIL votre conformité au RGPD: le cabinet propose d'élaborer les procédures requises et adaptées à votre situation

*Les termes de ces options sont définies entre les parties selon les besoins identifiés après un premier état des lieux*



## OFFRE 2. Délégué à la protection des données (DPO) externalisé

La prestation de DPO externalisé vous apporte une prise en charge globale par une équipe spécialisée.

Elle fait l'objet d'un abonnement mensuel fixe afin de vous donner une sécurité budgétaire.



## Offre 2. DPO externe – prestations

- ◆ **Prise en charge** de l'ensemble des missions conférées au DPO par le RGPD
- ◆ Incluant une **expertise** juridique et technico-juridique en matière de protection des données par une équipe spécialisée
- ◆ Complétée par une expertise technique en matière de **sécurité** informatique par un partenaire du Cabinet
- ◆ Un **accompagnement** dans l'élaboration et la mise en œuvre de la trajectoire de conformité à moyen et long terme

# Offre 2. DPO externe – abonnement

- ◆ Un **abonnement** mensuel privilégié adapté à la taille de l'Adhérent
  - Moins de 50 salariés : 500 € HT
  - 50 à 150 salariés : 1 000 € HT
  - 150 à 300 salariés : 1 500 € HT
  - 300 à 500 salariés : 2 000 € HT
- ◆ Assorti d'un mécanisme de réévaluation de l'abonnement en fonction de la consommation réelle de l'Adhérent
- ◆ Eventuellement : des enveloppes supplémentaires convenues préalablement avec l'Adhérent et correspondant à des **projets spécifiques** de conformité
- ◆ Ces enveloppes projets bénéficient d'un taux journalier privilégié fixé à l'avance.

# Nos engagements

- ◆ Les prestations sont rendues sous la supervision active d'un associé et par une **équipe spécialisée** et dédiée aux prestations de DPO
- ◆ Alliant connaissance approfondie du secteur médico-social et **expertise** en droit des NTIC et en protection des données de santé
- ◆ Un contrat de service clair et précis - un **budget anticipé**
- ◆ Incluant notamment un engagement de **réversibilité** permettant au le client de conserver la maitrise total des prestations rendues
- ◆ Des prestations rendues dans le cadre d'un **plan d'assurance qualité** (PAQ) projet

# Contact

**Benoît Louvet**

Avocat associé

Responsable du pôle Santé numérique

**Houdart et Associés**

6 passage de la Main d'Or – 75011 Paris

Tél. : 01 40 21 45 45 – Fax : 01 40 21 30 93

[cabinet@houdart.org](mailto:cabinet@houdart.org)

[www.houdart.org](http://www.houdart.org)